



3

Alimentation - Gestion des déchets



Le terme de « gestion des déchets » englobe, de manière générale, toute activité participant à l'organisation de la prise en charge des déchets depuis leur production jusqu'à leur traitement final.

Plan national de gestion des déchets :

Le plan national de gestion des déchets vise à fournir une vision d'ensemble, au niveau national, du système de gestion des déchets et de la politique nationale menée en la matière, en particulier sur les mesures en vigueur et prévues pour améliorer la valorisation des déchets.

Il reprend les mesures, objectifs et orientations législatives, réglementaires et/ou fiscales arrêtées dans le cadre de la [Loi relative à la transition énergétique et pour la croissance verte du 17 août 2015](#) et proposées par la feuille de route pour une économie circulaire publiée le 23 avril 2018.

Les principaux objectifs :

- 1- Réduire la quantité de déchets produits
- 2- Améliorer le respect de la hiérarchie des modes de traitement des déchets
- 3- Adapter la fiscalité pour rendre la valorisation des déchets moins chère que leur élimination
- 4- Accélérer la collecte des emballages recyclables
- 5- Développer la collecte et la valorisation des biodéchets
- 6- Réduire la mise en décharge des déchets

+ d'infos
[ici](#)



Les 3 grands Piliers :

- 1- **Réduire** les déchets permet de traiter le problème de la gestion des déchets à la source.
- 2- **Recycler** permet de transformer la matière et d'économiser les ressources naturelles.
- 3- **Réutiliser** est un moyen de prolonger la durée de vie du produit donc de limiter la production de déchets.

[Fiche n°10 : Le recyclage](#)

